



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOUVEAU NUCLÉAIRE FRANÇAIS

PROPOSITION DE CADRAGE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

CONFIDENTIEL

GT FINANCEMENT, RÉGULATION ET PORTAGE (EDF, DGEC, APE, DG TRÉSOR, DB ET DGE)

Proposition d'études complémentaires

Suite à la réunion informelle du 27 mai dernier, il est proposé au cabinet du Premier ministre d'intégrer aux travaux du groupe de travail « Financement, Portage et Régulation », les deux études suivantes :

- I. L'étude de nouvelles familles de scénarios ne faisant pas appel à des subventions d'investissement de l'Etat, et explorant diverses modalités de portage du programme NNF.
- I. La détermination d'une métrique permettant de comparer les scénarios entre eux du point de vue de la collectivité

La remise du rapport de l'administration sur le projet de programme nouveau nucléaire pourrait être décalée en conséquence **au début du mois d'octobre**.

Le présent document détaille les études supplémentaires qui seront menées par le GT.

I. Cadrage de scénarios de financement

Dans le prolongement des travaux déjà menés depuis 2019, il est proposé d'étudier des scénarios sans subvention d'investissement de la part de l'Etat, et permettant si possible de réduire le coût du capital du projet.

- **Scénario A** : portage financier du programme **en totalité par le groupe EDF SA actuel**
- **Scénario B** : portage du programme **par un SPV qui aurait deux actionnaires: l'Etat (majoritaire), EDF SA ou EDF bleu (minoritaire)**

Comme les autres scénarios travaillés dans le GT NNF N°6, ces scénarios tiendront compte :

- **Des ressources propres, de l'apport éventuel de capital par des investisseurs tiers ou des modalités de financement impactant la trajectoire d'endettement d'EDF**
- **Des modalités possibles d'investissement en fonds propres de la part de l'Etat actionnaire.**
- **Des coûts de financement d'EDF, qui devront être actualisés selon les différents scénarios pour tenir par exemple compte d'éventuels écarts sur le coût de la dette.**

I. Cadrage de scénarios de financement

Ces scénarios tiendront compte (suite) :

- **Des soutiens publics au programme NNF permettant de réduire le niveau du prix régulé, au travers par exemple :**
 - D'une exigence de rentabilité sur fonds propres plus faible lorsque c'est l'Etat qui investit en direct dans le SPV ;
 - D'une optimisation du tarif régulé (ex. lissage ou rémunération de l'actif dès la phase de construction) ;
 - Ou d'une garantie de la dette d'EDF notamment dans le cas de la constitution d'une SPV.

Ces scénarios seront évalués au regard :

- du prix de la régulation (i) pour le consommateur et (ii) pour la collectivité ;
- de leurs conséquences (i) en comptabilité nationale, (ii) sur la notation d'EDF (iii) sur leur qualification éventuelle d'aide d'Etat ;
- de l'incitation d'EDF à la maîtrise des risques du projet ;
- de la gouvernance du projet ;
- du rôle d'EDF (en tant que maître d'ouvrage, propriétaire, investisseur et/ou exploitant) et de l'impact du projet sur sa performance financière.

II. Détermination d'une métrique pour comparer les scénarios de financement entre eux du point de vue de la collectivité

A ce jour, **des comparaisons des différents scénarios de financement** (financement partagé et financement quasi exclusif de l'Etat) **en termes de coûts pour la collectivité** ont été réalisées au sein du GT et présentées en Md€. Ces travaux intègrent :

- Les dépenses supportées par les consommateurs du fait de la régulation du NNF. Elles comportent (i) les coûts d'exploitation (et de démantèlement) des centrales et (ii) la couverture des charges de capital liées aux investissements réalisés par EDF en phase de construction (amortissement et CMPC).
- Les coûts portés par l'Etat au travers des financements publics apportés en phase de construction des centrales, répercutés sur les contribuables. A ce jour, il est fait l'hypothèse d'un endettement de l'Etat à hauteur des investissements consentis et d'un remboursement progressif par les contribuables de l'emprunt contracté.

Ces analyses seront complétées par les éléments suivants :

- Les éventuelles variations des recettes de l'Etat (répercutées sur les contribuables), au titre des taxes, de l'impôt sur les sociétés d'EDF et de perception de dividendes sur la base d'une hypothèse conventionnelle.
- Des variantes sur les modalités de paiement du financement public et de portage de la régulation.

Ces travaux seront présentés en Md€ et serviront essentiellement à comparer le coût des scénarios de financement du point de vue de la collectivité. Le GT n'effectuera pas d'analyse du coût du NNF en €/MWh, qui ne pourrait dans tous les cas pas être utilisée pour comparer les coûts des différents modes de production. En effet, les travaux relatifs aux choix de mix électrique nécessitent de tenir compte des coûts annexes (réseaux, flexibilité) et ne peuvent donc pas être exprimés en €/MWh. Ces travaux seront menés par RTE, qui publiera des estimations en Md€ des coûts liés à un système électrique global (toutes sources de production confondues) pour différents mix électriques cohérents qui intégreront tous les coûts du système. Les coûts associés au financement du NNF seront partagés avec RTE afin que leur analyse soit la plus complète possible.